

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21/05/2024

Début de séance à 19h53

Présents : Frédéric LAFOUGÈRE, Maryline VERNE, Sébastien DELMAS, Sébastien ALLIER, Evelyne THOMAS, Magali SABOT, Louis COSTA, Hervé GROSBELLET, David CARRICONDO, Cédric LEGAT, Bernard BISSUEL.

Pouvoirs : Estelle DUFOUR à Magali SABOT, Nathalie CRIONNET à Hervé GROSBELLET, Jean-Claude TISSOT à Frédéric LAFOUGERE.

Secrétaire de séance : Bernard BISSUEL

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 06/05/2024

Le compte-rendu de la séance du 06/05/2024 est adopté à l'unanimité des présents.

2. DELIBERATIONS MODIFICATIVES – B. COMMUNAL ET B. ASSAINISSEMENT

Des transferts de comptes à comptes sont effectués sur le budget communal et assainissement ; ces transferts sont sans incidence sur les budgets concernés.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité ces 2 délibérations.

3. FONDS DE CONCOURS CC de FOREZ-EST

Monsieur le Maire rappelle aux élus les délibérations du 18/03/2024, référencées 2024/030 et 2024/031, relatives à des demandes de fonds de concours auprès de la CC de Forez-Est.

A la demande de la CC de Forez-Est, il propose de valider une nouvelle délibération qui annulera les délibérations précédentes. En effet, la CC de Forez-Est a regroupé les 2 demandes sur une seule ayant pour thème : réalisation de divers travaux de rénovation énergétique dans les bâtiments communaux avec l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 26 207.95 € ;

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité ces 2 délibérations.

4. AIDE EN FAVEUR DU COMMERCE LE PRE GOURMET

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la convention relative aux entreprises entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la CC de Forez-Est et l'ensemble des communes qui la composent ; convention signée le 09/02/2023. Cette convention prévoit une participation financière de 10 % du montant HT par la commune, 20 % par la CC de Forez-Est et la Région 20 %.

Il indique que le commerce « LE PRE GOURMET » a déposé un dossier de demande de subvention pour la création d'une terrasse, la pose d'enseigne, l'investissement pour du matériel pour un montant HT de projet de 12 148.00 €, soit une participation de 1 215 € pour la collectivité.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

5. VENTE DE VELOS ELECTRIQUES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'il avait été validé le principe de vente des vélos électriques appartenant à la collectivité (délibération du 11/09/2023 référencée 2023/050) ; vélos destinés à la location et inutilisés depuis plusieurs mois.

Il propose aux élus de fixer le prix de ces équipements pour la vente, à savoir 150 € les 2 vélos.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

6. APPROBATION DE CONVENTIONS AVEC LA MJC DE BUSSIÈRES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la MJC de Bussières organise l'accueil des enfants du village les mercredis durant les vacances scolaires et les mercredis durant la période scolaire. La commune participe financièrement à cet accueil à hauteur de 1.70 €/heure et par enfant félinois fréquentant cet organisme.

Il propose aux élus de valider les conventions avec la MJC de Bussières pour les périodes suivantes :

- vacances scolaires de septembre 2023 à mars 2024,
- vacances scolaires d'avril 2024 à août 2024,
- mercredis de septembre 2023 à Août 2024,
- vacances scolaires de septembre 2024 à août 2025,
- mercredis de septembre 2024 à août 2025.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

7. APPROBATION DE LA CONVENTION BIBLIO CONNECT AVEC LE DEPARTEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que, dans le cadre de préfiguration de réinformatisation de la Médiathèque départementale, le Département de la Loire a proposé à 4 communes test, dont Saint Marcel de Félines, de participer à la création d'un réseau informatique à l'échelle départementale (système intégré de gestion de la bibliothèque – SIGB).

Des réunions ont été organisées entre le Département de la Loire, les bénévoles de la Bibliothèque et la Commune afin de mettre en place ce partenariat.

Il propose aux élus de valider la convention « Biblioconnect » proposée par le Département de la Loire pour mener à bien ce projet ; convention qui prend effet à compter du 21/05/2024 jusqu'en octobre 2027.

La commune devra mettre à disposition des bénévoles de bibliothèque le matériel informatique et une connexion informatique ; Madame Nathalie CRIONNET et Madame Fabienne GROSBELLET représenteront la commune pour ce projet.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

8. REMBOURSEMENT DE FACTURES A MESDAMES VERNE ET DUTOUR

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, dans le cadre du voyage au Sénat le 16 avril dernier, Mesdames VERNE et DUTOUR ont acheté des billets de train auprès de la SNCF pour le compte de la mairie.

Il propose à l'assemblée délibérante de leur rembourser les sommes avancées, à savoir 202.40 € à Madame VERNE et 60.80 € à Mme DUTOUR.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

9. REMBOURSEMENT DE PARTS SOCIALES A LA COMMUNE PAR LA CUMA DU GAND

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la CUMA du GAND a établi un chèque d'un montant de 75.60 € en remboursement de parts sociales de la commune auprès de cette association ; ce montant représente 50 parts sociales au prix unitaire de 1.53 € du matériel « rigoleuse ».

Il demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à encaisser ce chèque sur le compte de la collectivité.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

10. DECISION DU MAIRE

Monsieur le Maire informe les élus des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire :

N° pièce registre	Date	Objet	Contenu	Visa SP
004	07/05/2024	BAIL LOCATION DE	Contrat de bail entre la commune et Mme Emilie GRANGE pour un appartement de 95 m2 situé au 33 place de la mairie ; loyer mensuel 500 € + 100 € de charges ; location à compter du 29/04/2024 mais paiement à compter du 15/05/2024.	17/05/2024

3. QUESTIONS DIVERSES

Maryline VERNE indique qu'elle a pris contact avec la secrétaire de Jean-Claude TISSOT pour une visite du Sénat, au cours de l'année 2025, à destination des élus.

La commission RH s'est réunie le 17/05/2024 ; au cours de cette réunion ont été validés les plannings pour la rentrée scolaire 2024/2025, les fiches de poste, les missions du secrétariat-accueil de la mairie télétravaillables ou non.

Hervé GROSBELLET se fait porte-parole de Mme Nathalie CRIONNET. Elle a participé à une réunion à la médiathèque le 17/05 dernier dans le cadre du projet Biblioconnect. La mairie devra fournir un ordinateur et un scannette (formation sur place). Prochaine réunion prévue le 05/07/2024, Fabienne Grosbellet l'accompagnera.

Il évoque la refonte du site communal. Il lui est répondu que Nathan ODOUARD est en stage et qu'il travaille sur un projet plus actuel.

Il indique qu'il faudrait prévoir de nettoyer le monument aux morts et de fleurir la terrasse de la mairie. Il lui est répondu que ces projets seront effectivement à poursuivre.

Magali SABOT précise qu'une réunion marché s'est tenue le 14/05 dernier. De nouveaux exposants ont déposé des demandes d'emplacement dont un producteur d'œufs résidant à Machézal. Un accord a été donné à ce dernier.

Le 18/06/2024 : animation spéciale Fête de la musique

Le 02/07/2024 : animation spéciale à l'occasion de la fin d'année scolaire

Evelyne THOMAS fait un point sur le conseil municipal des enfants. A l'occasion du passage de la flamme olympique à Feurs, les enfants du CME participeront au défilé et prépareront un tee-shirt lors de la réunion du 08/06/2024.

Le terrain de basket est presque fini et l'inauguration sera faite le 05/07 à 18h30.

Elle rappelle la brocante du 02/06/2024 et demande si le camion de la commune sera mis en vente à des particuliers. Il lui est répondu qu'effectivement le camion sera mis en vente mais la question se pose car le contrôle technique ne sera pas accordé (peut-on vendre à des particuliers en l'état ou plutôt à des professionnels).

Bernard BISSUEL indique que le 07/05 le Syndicat de Villerest a procédé au débroussaillage des chemins de randonnée ; les bénévoles des Pas Pressés étaient également présents.

Un rafraîchissement de la fresque des Pas Pressés va être réalisé par l'association des Pas Pressés. Il demande si la commune souhaite également procéder à des retouches sur la sienne. Il lui est demandé de faire faire un devis et que la décision sera prise en fonction du montant.

Sébastien DELMAS fait un point sur les travaux en cours :

- parking vers la garderie – impasse des jardins : la ganivelle est posée, les végétaux sont plantés. Il reste à poser des traverses pour délimiter des places,
- parking vers école : places marquées,
- bassin de rétention vers le lotissement : ganivelle et poteaux en cours de pose.

Il indique que le critérium du Dauphiné passera dans le village le 05/06 prochain : pas de circulation depuis Sice jusqu'à St Just la Pendue dans les 2 sens.

Les agents voirie participent à une formation éco-conduite par le biais de la CC de Forez-Est.

Monsieur le Maire indique avoir visité la maison de Mme MATHELIN avec S. DELMAS : de nombreux travaux sont à prévoir.

Une demande a été déposée auprès du Centre de Gestion de la Loire pour la mise en place de télétravail au bénéfice de Mme Amélie MATHELIN.

Des travaux sont prévus par la SMAELT sur le ruisseau Le Bernard au lieu dit la Rivière.

Une commande a été passée pour le changement du réfrigérateur de la cantine.
Loire Habitat a adressé un courrier à la collectivité pour indiquer de leur projet d'apport partiel d'actif des OPH Loire Habitat et Rhône Habitat à la SA d'HLM Deux Fleuves Sénior et Autonomie ; le bail emphytéotique entre la collectivité et Loire Habitat pour la maison de retraite est transféré à cette nouvelle entité.

Jobs été pour les étudiants : 5 CV reçus à ce jour.

Terrain Magnon : la collectivité a proposé un rendez-vous téléphonique à la famille - pas de réponse reçue à ce jour.

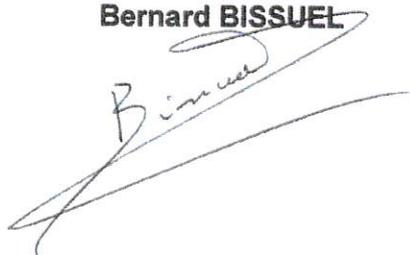
Tirage des jurés d'Assises 2025 : il aura lieu au Coteau le 24/06/2024. Bernard BISSUEL représentera la commune.

Modification du PLU : rien de décidé à ce jour. Si une modification est actée, certains bâtiments pourraient faire l'objet d'un futur changement de destination ; une information sera faite dans les Brèves Félinaises afin que tous les félinois en soient informés. Par contre, de nombreux critères sont obligatoires (valeur patrimoniale, éloignement par rapport aux bâtiments agricoles....) ; en effet, la CDPENAF impose des critères sévères.

La prochaine séance publique du conseil municipal est fixée au lundi 24/06/2024 à 19h45 en mairie.

La séance est levée à 21h29.

**Le secrétaire de séance,
Bernard BISSUEL**



**Le Maire,
Frédéric LAFOUGÈRE**

